

FAITS DIVERS

CRESSAC-SAINT-GENIS. Mercredi soir, une personne âgée de 80 ans a perdu le contrôle de son véhicule sur la D7, au niveau du lieu-dit Le Barreau. L'homme, qui ne s'est pas révélé positif aux divers tests effectués par les gendarmes, n'a pas été blessé. Il a tout de même été transporté au centre hospitalier de Girac par précaution.

EN BREF

PIERRE JOVANOVIC EN DEDICACE AU CULTURA DE CHAMPNIERS

Samedi 2 mars, de 14 à 18 heures, l'écrivain et journaliste Pierre Jovanovic sera en dédicace au Cultura de Champniers. Son premier ouvrage intitulé « Enquête sur l'existence des anges gardiens », a été vendu à plus de 800 000 exemplaires. Il est aussi l'auteur du livre « Blythe Masters », livre qui retrace le portrait d'une banquière de la JP Morgan.

UNE SOCIÉTÉ DE VENTE À DOMICILE RECRUTE 150 PERSONNES

Vendredi 8 mars, à l'occasion de la Journée de la femme, l'entreprise Charlott lance une opération de recrutement de vendeuses à domicile indépendante dans le domaine de la mode, à temps plein ou partiel. Présentation de la société (vente de lingerie), du métier de conseillère, du secteur de la vente à domicile ainsi que plusieurs ateliers seront organisés, de 17 h 30 à 22 h 30 à Nautilus, à Saint-Yrieix. 150 postes seront à pourvoir en Charente. Plus de renseignements sur www.charlott.fr

Un nouvel accélérateur de particules

ANGOULÊME En service depuis fin 2018, ce nouvel équipement, à 1,7 million d'euros, enrichit l'offre du groupement privé-public au centre hospitalier angoumois

Hélène Rietsch
h.rietsch@sudouest.fr

En service depuis décembre, le nouvel accélérateur de particules, équipement de pointe à 1,7 million d'euros du Groupement charentais de coopération en oncologie et radiothérapie (GCCOR), a été officiellement inauguré au Centre de traitement par radiothérapie Angoulême-Charente (1). Il vient enrichir l'offre de ce groupement public-privé, créé en 2008, qui réunit la société de médecins libéraux Oncolib, le Centre hospitalier d'Angoulême (CHA) et le Centre clinique. « Une belle coopération public-privé qui a permis d'avoir ce niveau d'investissement », salue Catherine Michel, administratrice du GCCOR.

En réalité, près de 2 millions d'euros, si on ajoute les réalisations et équipements annexes indispensa-

bles au fonctionnement de l'accélérateur.

« Rien que la tumeur »

Sa force ? « Mieux cibler la tumeur et mieux épargner les organes autour », explique le docteur Nicolas Mathé, radiothérapeute et président d'Oncolib. « Traiter toute la tumeur et rien que la tumeur », appuie son collègue radiothérapeute, le docteur Benhaddou Mokrane. C'est le troisième accélérateur du centre par radiothérapie de Charente. Historiquement, le GCCOR a débuté avec deux accélérateurs. Aujourd'hui, ils sont trois dont deux récents, un acquis en 2015 et celui-ci. Pour les rendre « plus lisibles » aux yeux des patients, ils portent des noms de pierre précieuse, Rubis pour l'ainé, Saphir et Émeraude, pour le dernier arrivé, avec des codes couleurs appropriées, de la



Le nouvel accélérateur de particules a rejoint le centre de traitement par radiothérapie. PHOTO LOÏC DEQUIER

salle d'attente aux fléchages dans les couloirs.

En 2018, le GCCOR a traité 950 patients, soit 22 130 séances de radiothérapie dont un tiers dans les traitements du cancer du sein, 14 % de la prostate et 7 % de la sphère ORL. « Nous traitons 100 patients par jour, plus largement 180, gérés par

notre nouveau logiciel qui suit le parcours du patient et la succession d'étapes complexes de la radiothérapie », ajoute Cédric Revelen, manager opérationnel du service.

Une équipe qui comprend trois médecins oncologues radiothérapeutes, quatre physiciens médi-

Des gilets jaunes ont bloqué l'usine Hennessy

SALLES-D'ANGLES On comptait une soixantaine de manifestants, hier, entre 9 h 30 et 16 h 30



L'opération n'avait pas été annoncée sur les réseaux sociaux. O.S.

Hier, une soixantaine de gilets jaunes (80 selon les organisateurs de la manifestation) ont bloqué l'accès de l'usine d'emballage de la société Hennessy, dans la zone économique de Pont-Neuf à Salles-d'Angles, près de Cognac. Le blocage a duré de 9 h 30 à 16 h 30 environ. Aucun camion n'a pu entrer dans le site industriel ou en sortir. Les manifestants ont toutefois laissé passer les voitures. L'opération surprise s'est déroulée sans heurt, sous la surveillance des gendarmes.

« Nous resterons là tant que nous pourrons », avait lancé Gérard Faure, le matin. Le porte-parole du groupe de gilets jaunes Cognac en force ajoutait vouloir « frapper l'économie, le nerf de la

guerre ». Il affirmait n'avoir aucun grief à formuler à l'encontre de la société Hennessy, le numéro 1 du cognac, « qui fait vivre la région », mais affirmait viser la figure symbolique de Bernard Arnault, le PDG du groupe de luxe LVMH.

Gérard Faure a déclaré : « Nous n'en voulons pas à Hennessy mais au personnage Bernard Arnault, la quatrième fortune au monde ! Il possède 72 milliards de dollars quand d'autres survivent avec 500 euros par mois ! »

Hennessy, c'est le H de LVMH. L'entreprise a vendu 93,3 millions de bouteilles de cognac en 2018. L'usine de Pont-Neuf, ultramoderne, a coûté une centaine de millions d'euros et été inaugurée en octobre 2017.

NOUVEAU
Quinté+

DANS VOTRE RÉGION, DÉJÀ PLUS DE 8 GAGNANTS DE PLUS DE 50 000€ DONT 1 DE PLUS DE 100 000€*

Nouveau Quinté+ : deux fois plus de gains sur les rapports Ordre et Désordre.**

PMU

* Nombre de gagnants de plus de 50 000 € constaté du 10 janvier au 12 février 2019.
** Estimation d'évolution calculée sur la base des rapports médians Ordre et Désordre de 2015/2017.

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (APPEL NON SURTAXÉ)



caux (« les pharmaciens de la dose en rayons x »), deux dosimétristes, 16 manipulateurs en électroradiologie médicale.

Sur le plan des investissements, l'année 2018 aura été une année importante, soulignent les médecins et responsables du centre, avec notamment le remplacement du scanner de repérage par un modèle dernière génération (qui permet encore « d'améliorer la précé-

sion du traitement ») et la mise en place du logiciel de gestion de flux des patients.

À souligner également pour le confort de la prise en charge de certains patients, le recours croissant à des séances d'hypnose (121 en 2018).

(1) Installé au Centre hospitalier d'Angoulême à Saint-Michel. Plus d'informations sur les services sur angouleme.radiotherapie.fr

Une marche pacifique contre l'intolérance

MONTENDRE (17)

Après les inscriptions haineuses, tags et croix gammées dont a été victime cette commune, en fin de semaine dernière, une marche est annoncée ce samedi

Au nom du Conseil municipal, le maire de Montendre, au sud de la Charente-Maritime voisine, Patrick Giraudeau, dans un communiqué, annonce, pour ce samedi 23 février, à 11 h 30, au départ de la mairie, « une marche pacifique à l'issue de laquelle un arbre sera planté, symbolisant l'attachement de la commune aux valeurs républicaines ».

« Toute la population y est invitée. Il s'agit de manifester fermement et tous ensemble notre attachement aux principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme et notre refus de toute forme d'intolérance. »

« Des actes inacceptables »

Pour mémoire, dans la nuit de vendredi à samedi dernier, des inscriptions haineuses et insultantes, des symboles nazis et des références à Daesh ont été portés au marqueur noir en de nombreux lieux du centre-ville de Montendre : des bâtiments publics, places, panneaux de signa-

lisation, bancs et mobilier urbain, mais aussi des boîtes aux lettres, voitures et voitures de particuliers.

Comme dans d'autres communes en France, la mairie de Montendre a aussitôt porté plainte à la gendarmerie et invite toutes les personnes victimes de ces actes à faire de même. « Ces actes sont inacceptables et nous, élus de Montendre, les condamnons avec la plus grande fermeté : nous refusons et combattons toute manifestation d'antisémitisme, de racisme et de xénophobie. »

« Solidarité nationale »

De leur côté, Brigitte Rokvam et Bernard Seguin, conseillers départementaux de Charente-Maritime du canton des Trois-Monts, se sont déclarés, hier soir, « indignés par ces actes infâmes et scandaleux. Nous ne pouvons oublier les atrocités encore récemment commises et la Shoah ».

Et de poursuivre : « Malgré les difficultés, le maintien de la solidarité nationale doit être une priorité. Cela implique l'engagement, la vigilance et l'attention de chacun. Il est plus que jamais indispensable d'accompagner nos enfants dans la connaissance de notre Histoire, pour ne pas reproduire les erreurs passées, pour en tirer toutes les leçons afin de bâtir ensemble un avenir meilleur. »

Marie-Laure Gobin

CHARENTE EXPRESS

Une convention signée entre la Chambre des métiers et Orange

ANGOULÊME Hier, la Chambre des métiers et de l'artisanat a conclu un partenariat avec l'opérateur de télécommunication Orange. L'objectif est de promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat artisanal charentais à travers une série d'événements. Le premier d'entre eux sera la mise en place courant avril d'une plateforme d'innovation artisanale sur le Campus entreprises, à La Couronne. Un laboratoire des savoir-faire (ou « fab lab »), qui doit aider les sociétés charentaises à « accélérer sur le numérique ». Un autre événement destiné à promouvoir et valoriser les talents de l'artisanat charentais est programmé en septembre.

Nouvelle gare LGV : « pas une priorité pour l'État », dit le ministre

ASNIÈRES-SUR-NOUËRE Interpellée par le biais d'une question écrite au Sénat par Nicole Bonnefoy, Élisabeth Borne, ministre des Transports s'est exprimée sur le projet d'une nouvelle gare sur le tracé de la LGV Océane. « Compte tenu du succès de la LGV SEA d'une part et de la priorité du gouvernement à donner à la remise à niveau du réseau existant et aux transports du quotidien dans le cadre d'une démarche sincère et soutenable d'autre part, il est clair qu'un tel équipement de gare nouvelle en Charente ne peut constituer une prio-



La Chambre et Orange sont désormais associés. PHOTO A. O.

rité pour l'État », a-t-elle répondu. Ce qui a suscité un commentaire acerbe de la sénatrice : « Cette réponse est importante et pose la question de savoir si Monsieur Bonnefoy et sa majorité sont prêts à assumer seuls le coût d'une telle infrastructure pour laquelle des crédits du Département ont déjà été engagés ! » Dans cette même réponse, la ministre des Transports s'est également exprimée à propos de la ligne Angoulême-Limoges. « À ce stade, les moyens à mobiliser pour mener les travaux sur le tronçon Angoulême - Saillat-Chassenon et pérenniser l'ensemble de la ligne sont évalués à près de 150 M€. Compte tenu de l'ampleur des besoins, le préfet de Nouvelle-Aquitaine a récemment réuni les collectivités territoriales concernées afin d'évoquer les options envisageables en vue de définir, à court terme, une stratégie d'action à même de répondre aux préoccupations des usagers. »

La prochaine réunion « Cognac 2025 » se déroulera le 11 avril

VITICULTURE La vinification des vins de distillation... Vaste et beau sujet qui sera traité le 11 avril au Castel, à Châteaubernard, lors de la deuxième journée de débats scientifiques de la filière cognac en cette année scolaire 2018-2019. Cette rencontre, sous le label « Cognac 2025 », sera organisée par la Station viticole de Cognac, le bras armé et technique du BNIC. La première journée, en novembre, portait sur les cépages du futur. Elle avait intéressé près de 400 viticulteurs et négociants. Lors de la série de causeries avec d'éminents agronomes, il avait été aussi question du retrait programmé du glyphosate et des alternatives à l'entretien des sols. On avait appris que la filière souhaitait interdire le désherbage chimique « en plein » dès 2020.

LE VENDREDI 22 FÉVRIER

AU RAYON MARÉE

LE SAMEDI 23 FÉVRIER

AU RAYON BOUCHERIE

LES OFFRES DU WEEK-END

RECEVEZ

30%

EN BONS D'ACHAT™

(1) Vendredi 23 février 2019, recevez 30% du montant total de vos achats au rayon marée traditionnel et frais emballé en bons d'achat et samedi 23 février 2019, recevez 30% du montant total de vos achats au rayon boucherie traditionnel et frais emballé (hors volailles) en bons d'achat. Bons d'achat non cumulables entre eux valables du 25 février au 3 mars 2019 (dans le magasin participant qui vous a délivré le bon et selon les horaires et jours d'ouverture du magasin). Hors livres, alcools et carburants. Bons d'achat ne donnant lieu à aucune contrepartie monétaire sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement, y compris le rendu de monnaie. Voir conditions en magasin.

Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas. www.mangerbouger.fr

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE DEPUIS 50 ANS

S.A. 1188285 1751 ANJOU - RCS 301 161 170 S.A.S. au capital de 48 000 €. Sous réserve d'entrevues syndicales. Photos non contractuelles. Suggérez de présentation. Préparez - Hérisperies & Cie. Dans les Intermarché participants. 2019